

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

de

COULOUNIEIX-CHAMIERES

(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2009

L'an deux mil neuf le trente mars à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE , Mr Yves LE ROUZIC, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE (arrivée à 19 H 05), Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE, Mr Lionel COMBEAU, Mme Christina FERNANDES, Mr Keith HALSON, Mr André DESCHAMPS Mlle Aurélie BLANCHET, Mr Philippe VALEGEAS, Mlle Sophie DUCHER (arrivée à 19 H 05), MM Xavier TANTIN, Michel DASSEUX, Patrick CAPOT , Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Jean-Paul TREMPIL (mandataire Michel DASSEUX).

ABSENTE EXCUSEE : Mme Mireille BORDES,

ASSISTAIENT : Mr Daniel LATOUR, Directeur Général des Services, MM. Pierre DUPEYRAT, Directeur des Services Techniques, Yohann TOSTIVINT, chargé de mission Politique de la Ville, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Xavier TANTIN

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire. Malgré une observation faite par Arlette ESCLAFFER, consignée ci-après, le P.V de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Observation d'Arlette ESCLAFFER sur le PV du 3 Mars 2009 : Elle avait précisé qu'au niveau du marché d'assurances de la collectivité, on devait faire une provision de 38 000 € pour l'assurance du personnel, ce qui portera le budget 2009 à 14 000 € pour l'assurance + la provision de 38 000€, soit un total de 52 000 € qu'on retrouvera dans le budget.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'à la demande de la C.A.P, une délibération a été rajoutée concernant la dénomination des rues de Créavallée

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 Mars 2009, le tableau des effectifs communaux avait été réactualisé et que la mise à jour proposée concerne la possibilité d'avoir 2 postes d'ingénieurs principaux.

CADRE D'EMPLOIS	Nombre de Postes						
	ANCIENNE SITUATION			a créer	NOUVELLE SITUATION		
	Effectifs autorisés en FEVRIER 2009	Postes pourvus en FEVRIER 2009	Postes disponibles en FEVRIER 2009		Effectifs autorisés en MARS 2009	Postes pourvus en MARS 2009	Postes disponibles en MARS 2009
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur Général des services	1	1	0		1	1	0
Attaché principal	2	0	2		2	0	2
Attaché	4	2	2		4	2	2
Rédacteur Chef	3	3	0		3	3	0
Rédacteur Principal	1	0	1		1	0	1
Rédacteur	7	4	3		7	4	3
Adjoint Administrat.principal 1° classe	10	7	3		10	7	3
Adjoint Administrat.principal 2° classe	6	1	5		6	1	5
Adjoint Administratif de 1°classe	11	6	5		11	6	5
Adjoint administratif de 2° classe	19	15	4		19	15	4
FILIERE TECHNIQUE							
Ingenieur principal	1	1	0	1	2	1	1
Ingénieur territorial	1	1	0		1	1	0
Technicien supérieur territorial Chef	1	0	1		1	0	1
Technicien supérieur territ.Principal	2	0	2		2	0	2
Contrôleleur Chef	1	1	0		1	1	0
Contrôleur de travaux Principal	1	0	1		1	0	1
Contrôleur de travaux	5	0	5		5	0	5
Agent de maîtrise principal	18	12	6		18	12	6
Agent de maîtrise	15	6	9		15	6	9
Adjoint techn. principal de 1° classe	12	11	1		12	11	1
Adjoint technique principal 2°classe	27	10	17		27	10	17
Adjoint technique de 1° classe	10	3	7		10	3	7
Adjoint technique de 2° classe	50	41	9		50	41	9
FILIERE ANIMATION							
Animateur Chef	1	1	0		1	1	0
Animateur territorial principal	2	2	0		2	2	0
Animateur territorial	2	1	1		2	1	1
Adjoint animation principal 1° classe	1	0	1		1	0	1
Adjoint animation principal 2°classe	2	0	2		2	0	2
Adjoint animation 2° classe	4	4	0		4	4	0
FILIERE SOCIALE							
A.T.S.E.M. 1ère classe	1	1	0		1	1	0
A.T.S.E.M. 2ème classe	3	0	3		3	0	3
Educatrice Jeunes Enfants	1	0	1		1	0	1
Educateur Chef jeunes enfants	1	1	0		1	1	0
Adjoint social 2ème classe	1	0	1		1	0	1
Assistant SP ens. Artistique	1	1	0		1	1	0
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint du patrimoine princ.2°classe	1	1	0		1	1	0
Adjoint du patrimoine 2ème Classe	3	2	1		3	2	1
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller terr. Des act Phys et sport	1	1	0		1	1	0
Opérateur des act. Phys. Et sportives	1	1	0		1	1	0
	234	141	93	1	235	141	94

Délibération adoptée à l'unanimité.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE DE SPORT SUR LA COMMUNE DE COURSAC

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de réalisation d'une salle de sport sur la commune de Coursac.

Partant du constat que les infrastructures sportives sont insuffisantes pour la pratique de certaines activités sportives sur la partie sud de l'agglomération Périgourdine, la commune de Coursac a, en Juin 2008 initié deux études, préalable et de faisabilité, pour la construction d'une telle salle.

Cette déficience découle d'une analyse dépassant la seule échelle communale. C'est l'organisation territoriale de la Communauté d'Agglomération qui nécessite une structure supplémentaire pour répondre aux besoins exprimés.

Lesdits besoins sont prioritairement celui du handball, très peu pratiqué malgré la demande dans cette zone supra communale, par manque de structure adaptée.

Néanmoins, cette salle qui permettra des compétitions de haut niveau, pourra également accueillir d'autres activités sportives telles que les arts martiaux, le basket, le tennis, la gym...

De part ces deux transversalités, territoriales et de disciplines, ce projet constitue une offre de service structurante à l'échelle du territoire du pays de l'Isle en Périgord.

Il permet de répondre à un maillage qui prend en compte des spécificités locales tout en ayant une portée élargie et en favorisant l'accès à des pratiques sportives encore peu répandues.

Considérant :

- que l'organisation de la Communauté d'Agglomération nécessite une structure supplémentaire pour répondre aux besoins exprimés,
- qu'il est nécessaire de se positionner dans une catégorie de sport qui permette d'élargir les possibilités de pratique dans notre secteur,
- que le handball sera le sport privilégié à cette structure mais elle répondra aussi à la pratique de sports en salle déjà existants sur l'arrondissement,
- le besoin de l'intercommunalité en matière d'équipements sportifs,
- l'étude préalable puis de faisabilité proposée par l'ATD et les contacts établis par la Commune de Coursac auprès de diverses sociétés spécialisées dans la construction de tels équipements.
- Qu'une majeure partie de la population rurale souhaiterait s'investir et promouvoir son attachement au territoire par le biais d'activités sportives,
- Que l'évolution démographique de la commune et des communes avoisinantes est en forte croissance avec une population jeune,
- que cette population, dont les moins de 25 ans représentent un fort pourcentage, sont autant de sportifs potentiels et intéressés par un équipement de ce niveau,
- qu'il est nécessaire d'instaurer un partenariat avec la Commune de Coursac, les communes voisines et le Pays de l'Isle en Périgord pour améliorer l'offre sportive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De soutenir la proposition de la Commune de Coursac de construction d'une telle salle et son inscription au futur Contrat du Pays de l'Isle en Périgord 2009-2011, à hauteur d'un montant de 1 600 000 € HT,
- De s'associer à la commune de Coursac de façon à rendre l'accès des sportifs de la Commune à la salle de Coursac et à ce que la pratique d'activités sportives s'inscrive dans une vocation supra-communale.

Commentaire de Michel DASSEUX : S'étonne que les élus de COURSAC nous demandent l'autorisation de construire une salle de sport chez eux et précise qu'en ce qui concerne les compétences de la C.A.P, le sport n'est pas inclus dans les installations sportives, à part les piscines.

Mr le Maire lui précise que ce projet s'inscrivait dans un partenariat avec le Pays.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET PRINCIPAL et BUDGET D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la parole à la 1^{ère} Adjointe Joëlle CONTIE pour mener le débat.

Lecture est faite par Yves LE ROUZIC, des totaux dans la mesure où les chiffres et les tableaux ont été transmis à chaque conseiller le Mardi 24 mars.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Hamid EL MOUEFFAK souhaite des explications par rapport aux prévisions et ce qui a été réalisé en 2008, notamment :

Chapitre 011 – Dépenses de fonctionnement – charges à caractère général.

Prévu : 1 811 350 €

Réalisé 1 601 542 €

Article 606-12

Energie – électricité : Prévu : 170 000 € - Réalisé : 137 402 €

Gaz : Prévu : 140 000 € - Réalisé 82 869 €

Question : Les prévisions ont-elles été surévaluées ou reste-t-il des factures à payer ?

Alimentation : Prévu 223 850 € - Réalisé 252 938 €.

Question : Est-ce l'inflation ?

Entretien bâtiments : Prévu 70 000 € - Réalisé 87 379 €

Fêtes et cérémonies : Prévu 75 000 € - Réalisé 90 951 €

Avant de répondre à Mr EL MOUEFFAK, Yves LE ROUZIC et Joëlle CONTIE lui rappellent que ses questions auraient pu être examinées lors de la réunion de la commission des finances. Yves LE ROUZIC lui apporte cependant les réponses suivantes :

- Concernant l'électricité et le gaz, il s'agit de factures reçues en décalage ; pour l'alimentation cet écart est dû à l'augmentation du coût de la vie ; entretien des bâtiments : début 2008 nous avons élaboré un budget en prenant la suite de ce qui se faisait et il s'avère que nous avons eu quelques soucis. Pour ce qui est des fêtes et cérémonies, des manifestations et expositions ont été organisées, sans exagération car nous n'avons pas un budget pléthore, pour lesquelles nous avons envoyé des invitations.

Il lui fait également remarquer que le budget 2008 était en partie le sien, ce à quoi Mr EL MOUEFFAK réagit vivement.

Francis CORTEZ intervient en précisant que pendant 3 mois l'ancienne municipalité a dépensé sur ce budget 2008 et qu'elle doit être responsable de cette partie.

Mr EL MOUEFFAK passe ensuite aux chapitres 02-12 – Charges du personnel et demande des explications sur les chapitres :

Indemnités personnel : Prévu 477 532 € - Réalisé : 480 000 € environ

Rémunération personnel non titulaire : Prévu : 339 000 € - Réalisé 367 000 €

Réponse d'Yves LE ROUZIC : Lorsque le personnel est malade on le remplace. Malheureusement le nombre d'absences dans la commune est important.

Mr EL MOUEFFAK parle ensuite des recettes où les chiffres se situent plutôt en dessus de ce qui était prévu. Cependant, il souhaite avoir des précisions sur les chapitres ci-après :

013 – Atténuation des charges concernant remboursement sur rémunérations :

Prévu 134 000€ - Réalisé 109 861€

7478 - Subventions et participations autres : Prévu 141 000 € - Réalisé 176 000 €

7488 - Autres attributions subventions, participations : Prévu 42 000 € - Réalisé : 94 275,44 €

Réponse d'Yves LE ROUZIC :

- 1° point : Nous avons eu des remboursements de salaires.
 2° point : les 94 275,44 € correspondent au JAPD – contrat enfance
 3° point : il s'agit du contrat jeunesse

La délibération est la suivante :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André DESCHAMPS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat Reporté	995 806,60			292 497,39	995 806,60	292 497,39
Opération De l'exercice	2 977 166,18	3 171 580,05	8 716 524,16	9 485 568,42	11 693 690,34	12 657 148,47
TOTAUX	3 972 972,78	3 171 580,05	8 716 524,16	9 778 065,81	12 689 496,94	12 949 645,86
Résultats de clôture	801 392,73			1 061 541,65		260 148,92
Reste à réaliser	609 775,00	995 490,00			609 775,00	995 490,00
TOTAUX CUMULES	4 582 747,78	4 167 070,05	8 716 524,16	9 778 065,81	13 299 271,94	13 945 135,86
Résultats définitifs	415 677,68			1 061 847,65		645 863,97

2°) Vote, après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif, le Compte de Gestion présenté par Monsieur Le Trésorier ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M14 les résultats de la section de fonctionnement soit 1 061 541,65 Euros.

Cette affectation sur l'exercice 2009 se traduira par un titre budgétaire au compte 1068 comme suit :

- affectation aux réserves	801 392,73 €
- report à nouveau	260 148,92 €

VOTE : 21 pour - 6 abstentions (Mr Jean-Pierre ROUSSARIE ne prenant pas part au vote).

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

L'Assemblée délibérante réunie sous la Présidence de Monsieur André DESCHAMPS :

- Prend acte des résultats comptables du Compte Administratif de l'exercice 2009 qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation (Excédent) :	187 945,64 €
- section d'investissement (Déficit) :	85 666,26 €

- Vote le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier après avoir constaté les identités de valeur avec le Compte Administratif.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- Décide d'affecter conformément aux dispositions de l'instruction M4 les résultats de la section de fonctionnement soit 187 945,64 €.

Cette affectation sur l'exercice 2009 se traduira par un titre budgétaire au compte 1068 comme suit :

- Affectation aux réserves :	85 666,26 €
- Report à nouveau :	102 279,38 €

Aucune intervention.

VOTE : 21 Pour – 6 abstentions (Mr Jean-Pierre ROUSSARIE ne prenant pas part au vote).

Monsieur le Maire reprend sa place et propose de passer au point suivant :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Yves LE ROUZIC donne lecture du texte suivant :

Le budget présenté est un budget équilibré qui est la base ou le socle de nos futurs budgets. En effet, il permet de stabiliser la dette autour de 11,1 millions d'euros (pour mémoire la dette est passée en 6 ans de 8,8 à 11,1 millions d'euros).

Nous allons réaliser d'importantes économies sur le budget de fonctionnement.

Le nouvel emprunt est en baisse importante malgré la diminution de la D.G.F et l'augmentation du coût de la vie en 2008 de 2,8 %.

Les investissements demeurent néanmoins importants et sont répartis dans les différents secteurs géographiques de la commune et concernent notamment la voirie, les bâtiments, le scolaire, les études.

Il présente ensuite le budget primitif de la commune examiné en commission des finances le 20 mars 2009.

Les recettes et les dépenses sont présentées en équilibre à la somme de **DIX MILLIONS SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES (10 068 486,92 €)** pour la section de fonctionnement et à la somme de **QUATRE MILLIONS CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (4 112 490,73 €)** pour la section d'investissement.

Intervention de Patrick CAPOT :

C'est en réalité près de 5 % d'augmentation (4,80 %) de la fiscalité locale : (2,5 % d'augmentation des taux d'imposition locale, doublée de l'augmentation des bases décidées par l'état : 2,5 %) et donc avec votre budget, un effort supplémentaire imposé au ménages Colomniérois.

Les conséquences de vos choix vont frapper directement aux porte monnaie de nos concitoyen(ne)s.

Ils s'inscrivent dans la même logique que celle du gouvernement et font payer les catégories populaires.

- Votre politique fiscale fait supporter un peu plus par les ménages les effets de la crise auquel vous imposez une nouvelle perte du pouvoir d'achat. Face à la crise 75 % de nos concitoyen(ne)s soutiennent les mouvements sociaux. Des milliers d'entre eux, rassemblés dans les manifestations il y a 10 jours en Dordogne, exigeaient du gouvernement qu'il prenne d'autres mesures économiques et sociales pour les salaires et l'emploi pour sortir de la crise.

- Les impôts locaux sont les plus injustes car ils frappent sans dégressivité et sans tenir compte des revenus, l'ensemble de la population.

La solidarité c'est de tenir compte de ces exigences, donc de limiter toutes ponctions nouvelles sur leurs revenus.

Avec l'augmentation que vous proposez, il est facile sur la base d'une augmentation moyenne de fiscalité de 100 euros par foyer fiscal de calculer le manque à gagner pour la consommation, donc pour le commerce, l'artisanat, les PME... L'efficacité économique et sociale, pour un meilleur développement social, économique et environnemental de notre commune passe par le dynamisme du commerce, de l'artisanat, des PME, en premier lieu dans notre commune. Avoir l'ambition de ce développement c'est contribuer à diminuer les prélèvements sur les ménages pour maintenir leur pouvoir d'achat et par compensation lutter pour le réengagement de l'état en faveur de la fiscalité locale.

Une municipalité ne peut pas tout. Mais elle peut avec ses moyens contribuer à cette solidarité et à cette efficacité.

Dans ce contexte de violente crise économique aux conséquences sociales douloureuses, voilà ce que pourrait être une politique différente qui privilégie la justice sociale. D'autres municipalités de l'agglomération parviennent à se développer sans augmentation de la fiscalité. C'est le cas de Trélissac et Boulazac. Notre commune peut, elle aussi, y parvenir. Encore faut-il s'en donner les moyens.

Votre équipe a beaucoup parlé de démocratie participative.

Elle aurait pu être conséquente et innovante en proposant ce débat sur la fiscalité dans les réunions de quartiers afin que la population, une fois l'élection passée, ne soit pas mise à l'écart des décisions et qu'elle puisse décider en fonction de ses aspirations de ce budget.

Pour ma part, je pense que la solidarité, la justice sociale, l'efficacité et la démocratie participative, ne sont pas des gadgets électoraux.

Alors que la crise touche durement notre population, que la politique du gouvernement aggrave les conditions de vie du plus grand nombre, elles peuvent permettre de développer les résistances et de maintenir l'espoir d'un autre possible.

Moi, je ne renonce pas à cela.

Je vous demande d'organiser un grand débat avec la population où toutes les cartes seraient mises sur la table :

- Pour évaluer et tenir compte des besoins et des aspirations de la population.

- Pour décider des orientations nécessaires.

- Pour décider avec elle des moyens financiers et des actions à développer pour les trouver, afin de développer notre commune.

- Pour rassembler tous ceux qui souhaitent s'opposer à la politique gouvernementale de suppression de la Taxe Professionnelle, à l'abandon de la compétence générale de communes, aux transferts de compétence qui alourdissent la fiscalité.

Parce que vous tournez le dos à tout cela, je voterai contre votre budget.

Intervention d'Arlette ESCLAFFER

Je pense que Michel DASSEUX et Hamid EL MOUEFFAK feront également une intervention à laquelle j'adhère complètement. Je souhaite revenir sur le chapitre de l'investissement.

Dans le document concernant les orientations budgétaires, vous avez écrit :

« *Faire un effort conséquent d'investissement, notamment sur les voiries et les bâtiments municipaux* »

Vous aviez écrit aussi sur un de vos documents de campagne, il y a un an maintenant :

« Nous nous engageons avant toute chose à réaliser un état des lieux sur les finances et le patrimoine communal ».

Si à défaut d'un état des lieux, une analyse financière a été réalisée par le Trésorier de Périgueux Municipal, où en est celui du patrimoine communal ?

Vous aviez écrit sur le même document au verso

« Mise en place d'un plan de réfection de la voirie sur 3 ans ».

Je ne suis pas sûre d'avoir « tout bien » compris, je voudrais que vous me précisiez si les 3 ans représentent le temps qu'il vous faut pour établir le plan ou s'ils représentent le temps prévu pour la réfection totale des routes de notre commune !

Si tel est le dernier cas, vu ce qui n'a pas été fait l'an passé, et compte tenu du report du marché de voirie présenté une première fois à la commission d'appel d'offres en juillet 2008 et dont les travaux ne sont pas encore commencés ni payés sur un chapitre en diminution cette année, cela va relever du miracle !

A partir de quels éléments avez-vous établi vos orientations budgétaires ? Pas avec la commission urbanisme et travaux en tout cas, car au cours de ses quelques réunions (tout de même 4 en 1 an !) nous n'avons jamais eu à en connaître ni à en débattre. Nous n'avons d'ailleurs eu à débattre de pas grand-chose, si ce n'est que d'un pseudo projet de règlement de voirie pour remplacer l'existant et qui n'a pas encore vu le jour depuis sa première présentation en novembre 2008...

Comment allez vous m'expliquer que vous pourrez tenir toutes vos promesses, car lorsque je compare votre budget de 2008 et vos propositions pour 2009 je ne peux que constater un sérieux recul. Pour étayer mes propos, je vais juste énoncer quelques chiffres et des pourcentages que chacun pourra vérifier.

Par exemple, en ce qui concerne la voirie, les crédits ouverts étaient de 1 011 889 € en 2008, ils seront de 739 800 € en 2009, soit 27 % de diminution ; Je vous rappelle que dans cette somme le marché de voirie (Amiral Pradier, la Grande Borie, route de Sarrazi) réattribué en Décembre 2008 et d'un montant de 123 000 € est inclus) ce qui diminuera d'autant les investissements routiers de 2009 alors que déjà, chacun peut constater une augmentation importante de la dégradation de la voirie cette année.

En ce qui concerne les inscriptions au budget entre 2008 et 2009, pour le total d'investissement on note un recul de 9,6 % soit 434 135 € alors que le budget de fonctionnement présente pour la même période une hausse de 9,46 % soit 572 131 €. Vous faites tout le contraire des préconisations de Mr le Préfet et du Trésorier Municipal.

Je veux aussi vous faire la remarque suivante : quand une commune investit moins, elle donne moins de travail aux entreprises locales et à leurs sous-traitants, elle ne participe pas à la relance de l'économie ni au maintien de l'emploi privé et pourtant c'était votre cheval de bataille pendant toute votre campagne, avec la stabilisation de la dette (qui d'ailleurs augmentera encore cette année) ainsi que des impôts qui augmenteront eux aussi de 2,5 % en 2009.

C'est pour toutes ces raisons évoquées que je voterai contre ce budget 2009, qui a été élaboré d'une façon unilatérale sans concertation et qui n'est pas le reflet de votre programme annoncé.

Intervention d'Hamid EL MOUEFFAK :

Ce budget se déroule dans un contexte de crise économique sans précédent avec le chômage qui explose, la précarité qui se développe où les ménages connaissent des difficultés ; aujourd'hui les colomniérois ont besoin de plus de solidarité et c'est dans cet esprit que j'ai participé à la commission des finances en faisant des propositions pour aboutir à un budget équilibré qui privilégie plus la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans trop solliciter les contribuables.

Bien sur les collectivités sont aussi affectées par cette crise, notamment à travers les droits de mutation ; heureusement pour notre commune, ses recettes ont été même en augmentation en 2008 et les prévisions sont stables pour 2009 (180 000 euros), c'est un point important dans la préparation de ce budget. C'est vrai que les dotations de l'état sont en diminution cette année et elles n'évoluent plus au rythme de l'inflation mais c'est la politique de ce gouvernement et de la droite depuis maintenant quelques années.

Oui je suis pour la préservation de la situation financière de la commune, ce que j'ai toujours essayé de faire malgré les difficultés et vous vous rendez compte aujourd'hui, oui chers

collègues la situation aujourd'hui nous impose à tous de travailler ensemble en bonne intelligence et être utiles aux colomniérois pour trouver des solutions justes pour affronter cette crise. J'ai fait des propositions ; elles n'ont pas été retenues c'est dommage.

Je trouve que l'augmentation des impôts de 2,5 % ne répond pas à la situation d'aujourd'hui compte tenu des augmentations des bases de 2,5 %. Je vous rappelle que les années précédentes les bases ont évolué de 0,5 % à 1 % et comme l'inflation est de 3 %, une augmentation de seulement 0,5 % était suffisante pour rattraper l'inflation. Je pense sincèrement que les propositions que j'ai faites sont adaptées.

1^{ère} proposition : le gaz va diminuer de 11,5 %, une économie de 50 000 € est possible, soit 1 point d'impôt (prévisions proposées 195 000 €, plus que l'année dernière).

2^{ème} proposition : étalement de certaines dépenses en investissement qui ne sont pas primordiales (- 25 000 €, soit ½ point d'impôt).

Un commentaire sur les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du budget 2009 ont fortement augmenté, soit 13,3 % de plus par rapport à 2008 (on est passé de 8,71 ME à 9,47 ME), les charges à caractère général ont augmenté de 21,3 %, les charges du personnel de 5,6 %, les autres charges de 22 % ; c'est l'augmentation la plus forte depuis plusieurs années, alors que la sagesse c'est plutôt de contenir ces dépenses cette année. Voilà mes inquiétudes pour l'avenir ; ceci mérite des précisions de votre part.

Examinons certains articles :

Chapitre 011, article 60612 (électricité), 60618 (gaz), 60623 (alimentation), 6156 (maintenance), 6232 (fêtes et cérémonies).

Chapitre 012, articles 64111 (rémun.tit), 64118 (autres indem), 64131 (rémun.non tit)

Chapitre 65, articles 6535 (formation), 6558 (contributions), 6574 (sub assoc.)

Compte tenu de ces observations et de mes inquiétudes sur l'opportunité d'augmenter les impôts dans une situation de crise économique et sociale, les modestes familles contribuables de Coulounieix-Chamiers considéreront cette augmentation comme une injustice de plus. J'aurai souhaité un budget équilibré plus juste et solidaire, ce n'est pas le cas, je ne peux donc que voter contre.

Intervention de Michel DASSEUX :

J'interviens au nom du groupe socialiste et divers gauche, suite à la présentation du budget 2009. Mes collègues développeront plusieurs articles de ce budget.

Pour une commune, le vote du budget et son exécution (compte administratif) sont des actes essentiels. C'est pour cela que notre groupe l'a étudié avec beaucoup d'attention, s'attachant d'une part aux aspects purement techniques, d'autre part à l'approche politique de ce qui est proposé pour 2009.

La nouvelle équipe est en place depuis 372 jours, délai suffisant pour confirmer les nombreuses promesses de la campagne électorale. Il n'y a pas de jour, pas de réunions sans que ne soit évoqué le problème des finances communales. Le maire en séance publique nous annonçait régulièrement qu'il allait rencontrer le Préfet à ce sujet et qu'il tiendrait la population informée.

Si l'on convient que notre commune connaît une situation financière délicate, il faut aussi ne pas oublier que sur les communes de Dordogne de plus de 3500 habitants, 10 sont dans le même cas et souvent plus sérieusement atteintes. D'ores et déjà sachons faire la différence entre les communes qui « réalisent » et celles qui ne le font pas.

N'oublions pas plusieurs choses :

1. Le maire actuel a étudié, élaboré, voté 15 budgets successifs de l'équipe sortante.

Sur deux adjoints actuels de son équipe :

Un a fait deux mandats et voté dans les mêmes conditions 9 budgets, l'autre a fait un mandat soit 5 budgets votés. Les uns et les autres émargent donc largement aux difficultés qu'ils ne cessent de stigmatiser.

Dans le dernier bulletin municipal particulièrement « offensif », en page 4, le maire revient sur le Centre Administratif. A l'époque l'opposition de droit m'avait interrogé sur ce chapitre. Après explication rapide et chiffrée elle avait très vite compris qu'elle était la réalité.

Le financement était prévu sur 24 ans avec la SEMIPER. Nous arrivions à 2 098 466,60 €. Le rachat à la SEMIPER le 15/09/2005 s'est réalisé pour 785 000 € financés par un emprunt dont le capital et les intérêts s'élèvent à 1 237 591,75 €.

Les sommes versées à la SEMIPER de 1999 à 2005 s'élevaient à 651 738,45 €, nous démontrent un coût total de 1 889 320,00 €, soit un coût inférieur de 209 136,40 € - Je crois que l'on peut se féliciter de cette opération plutôt que de la condamner sans savoir. La médiathèque fera, j'ay veillerai, l'objet d'un autre débat.

2 – Dans notre groupe nous pensons et agissons en responsables. C'est pour cela que nous savons que la gestion n'est pas chose facile.

Lorsque avec mon équipe en 1989, nous avons accédé à la mairie –vous étiez alors mon premier adjoint M. le Maire- nous n'avons pas passé notre temps à pleurnicher. Nous avons retroussé les manches et à partir de là, avec réalisme et sans rêverie nous avons investi, acquis du patrimoine, développé le social, l'habitat et tout ce qui peut faire le développement harmonieux d'une commune.

Certes cela a un coût mais les colomniérois ne sont-ils pas heureux de l'école Eugène le Roy, des améliorations apportées à l'école Louis Pergaud, des finitions des Izards, du développement des associations, de la vie culturelle (et vous étiez alors très exigeant sur « votre budget », monsieur le maire) et aussi de la mairie, de l'Eglise, des marchés et de bien d'autres réalisations menées à terme par la commune seule ou en liaison avec le Conseil Général, puis la CAP (les 4 ronds points, le Dojo, etc...)

Rappelons-nous, au plan économique l'acquisition des terrains de ce qui est maintenant Créavallée avec le Maire de Notre Dame de Sanilhac. Nous étions traités de fous, et aujourd'hui on semble avoir complètement oublié l'origine des choses.... Comment dit-on « rendons à César..... » !!!

3 – Comme chaque année, le Préfet communique aux maires ses observations et celles du Trésorier de Périgueux municipal.

Les membres de la commission des finances ont eu en communication un exemplaire de cette analyse financière. Cette analyse rétrospective porte sur les gestions 2004-2005-2006-2007, il n'y a pas encore malheureusement l'analyse 2008.

Ce que nous savions déjà y figure.

Au-delà des aspects négatifs, je me permettrai de signaler certains éléments et recommandations qui me semblent intéressants :

Page 4 – capacité d'autofinancement : « sur la période 2004/2007 on peut observer une légère amélioration de cette capacité d'autofinancement »

« La commune peut maintenant rembourser ses dettes annuelles avec son propre autofinancement. »

«la commune doit impérativement contenir ses dépenses de fonctionnement ».

Et ce n'est pas ce que vous faites dans votre budget :

Page 5 : le budget 2009 : les charges de personnel nous semblent en très forte augmentation lorsqu'on « gratte » un peu notamment au niveau des subventions.

Les charges financières diminuent de 6,7 % en 2004 à 5,3 % en 2007.

Les charges réelles. Ce poste a été maîtrisé dit le Préfet, il est en baisse de 164 000€.

Page 6 : les produits progressent de 10 % de 2004 à 2007. Les ressources fiscales évoluent favorablement de 2004 à 2007 (+ 17 %, soit 86 505 € de recettes supplémentaires).

Page 7 : La capacité d'autofinancement : le Préfet nous dit : « sur l'ensemble de la période, les produits de fonctionnement (+6,8 %). Sur la période 2004/2007, la CAF progresse de 49 % (670 375 à 997 465). Le volume des investissements sur la période 2004/2007 a été relativement important s'élevant à 7 927 310 €.

Vous devez penser que mon optimisme traditionnel l'emporte sur la réalité.

Je sais déjà depuis plus de 20 ans que la commune dispose de peu de marge de manœuvre : que le poids de la dette est lourd.

Beaucoup de choses ont été réalisées sur cette commune, bien d'autres étaient prévues.

L'exécution de votre budget 2008, les projets pour 2009 ne me semblent pas aller dans la direction que vous proposiez et que vous continuez de laisser espérer aux Colomniérois.

Mes collègues se sont exprimés sur des points particuliers.

Je me contenterai de faire quelques remarques sur le personnel et le chapitre 012 - salaire des titulaires : Indemnités : de 64 118 à 566 026 (primes + mutex) soit + 501 908

Les subventions (article 6574) passent de 482 000 en 2008 à 676 000 en 2009, soit + 193 914

Le centre social de 2 500 à 95 000

Même chose pour CCA

Je crois imaginer l'explication mais pourriez-vous la préciser !

L'emprunt : si je m'en réfère à votre document sur les orientations budgétaires, page 3, vous annonciez une stabilisation de la dette mais au budget vous inscrivez 741 000 €.

Je le répète, monsieur le maire, notre attitude se veut responsable. Mais être responsable ne veut pas dire écouter, approuver et applaudir à des promesses de campagne ou d'avenir qui ne se concrétisent pas dans la vie quotidienne des Colomniérois.

Je viens d'évoquer quelques points énoncés dans vos propos ou vos propositions 2009.

Vous aurez certainement compris que pour ces raisons techniques ou politiques (dans le sens de gestion de la Cité) je ne voterai pas votre budget 2009.

Intervention de Bernard BARBARY :

Deux éléments importants caractérisent ce budget :

- la stabilisation de l'endettement

- l'amélioration sensible de la capacité d'autofinancement de la commune.

Ce budget répond à ce à quoi nous nous étions engagés, c'est-à-dire à une maîtrise de la fiscalité : pause fiscale en 2008 – augmentation modérée en 2009.

Nos préoccupations concernent autant le court terme que le long terme : si Coulounieix était prospère ça se saurait !

Il s'agit de ne pas passer en dessous de certains seuils au-delà desquels toute possibilité de dynamique économique et sociale se trouverait durablement compromise parce que notre commune, faute de dynamisme économique et commercial, a un besoin cruel de ressources autres que la fiscalité des ménages.

Il s'agit par exemple de ne plus rester à l'écart du développement économique et commercial que connaissent les autres communes de notre contexte immédiat. Comment imaginer que Coulounieix-Chamiers, 4^{ème} ville du département, reste sur une capacité d'accueil hôtelier et en restauration quasi nulle.

Il s'agit aussi par exemple que notre commune ait une meilleure identité par la création d'un vrai centre ville et / ou de lieux centres attractifs.

De tels enjeux ne sont réalisables que sur plusieurs années.

Leur réalisation s'étalera dans le temps et même sans doute au-delà du présent mandat. Mais ce qui est important, c'est d'avoir un projet le plus clair possible en accord avec les citoyennes et les citoyens de Coulounieix-Chamiers.

Nous souhaitons donc sortir d'une gestion à l'année – l'année. Avec ce budget nous avons engagé une démarche collective et prévisionnelle. Il comporte d'ailleurs des dépenses d'étude qui n'ont d'autre objectif que d'apporter à la Municipalité une meilleure vision de son projet et des outils pour ses choix et ses décisions.

Ce budget 2009, outre ses aspects strictement techniques, signale qu'il n'y a pas de fatalité.

L'idée et la volonté que demain peut être meilleur qu'aujourd'hui pour Coulounieix-Chamiers, sont discrètement, mais réellement inscrites dans les choix budgétaires parfois difficiles de cette année.

Réponse d'Yves LE ROUZIC à MM. EL MOUEFFAK et DASSEUX :

Dans les remarques que vous avez faites, vous avez parlé de différentes augmentations. En ce qui concerne le gaz nous avons une facture de 40 000 € en 2008. En ce qui concerne la masse salariale, l'augmentation est de 5,57 % dans laquelle nous avons réintégré la MUTEX, le régime indemnitaire et nous comptons sur le départ en retraite de 4 personnes cette année. Ces départs seront suivis de 2 stagiairisations.

Concernant les subventions aux associations, le montant de l'augmentation est de 22,90 %, correspondant à 126 000 € de plus qui sont affectés dans le poste « subventions » mais qui, en réalité, représentant les salaires que les associations doivent nous rembourser ; (somme créditée de façon à ne pas les mettre en déséquilibre financier.)

Intervention de Francis CORTEZ :

Je regrette votre opposition systématique ; systématique car elle ne repose sur aucun argument fondé. Mr CAPOT n'accepte pas les 2,50 % d'augmentation des impôts mais la municipalité précédente a voté en moyenne une augmentation de 2,70 %. Notre moyenne n'est que de 1,25 % par an.

Vous comparez avec Trélissac et Boulazac alors que nous n'avons pas les mêmes recettes fiscales.

Vous critiquez notre manque de démocratie participative mais lorsque j'étais adjoint j'avais mis en place une commission extra-municipale qui a disparu dès votre élection.

Mr EL MOUEFFAK vous faites des propositions de réduction de charges afin de réduire l'augmentation de la fiscalité mais la baisse de charges c'est pour un an alors que vous diminuez la capacité d'auto-financement de 125 000€ par an en proposant une non augmentation des taux. Sur 10 ans cela fait 1 250 000 €, soit environ le montant annuel de l'emprunt.

Vous nous demandez de ne pas augmenter de 2,5 % les taux mais bien des colomniérois sont contents de ne pas habiter Périgueux ou Bergerac qui ont progressé de 5 et 9 %.

Vous acceptez les titularisations, vous soutenez la remise en service de la Mutex, vous estimez qu'il n'y a pas assez d'investissements mais vous refusez une augmentation des impôts et des emprunts, ce qui n'est pas très cohérent. Et puis, Mr DASSEUX, lors de la commission finances, je vous ai fait part de l'avis du Trésorier qui trouvait que la situation financière de Coulounieix-Chamiers était difficile et je vous ai demandé quelle solution vous proposiez pour redorer la situation. Vous n'avez pas été très constructif et vous avez répondu que vous n'aviez rien à dire.

Monsieur le Maire prend la parole, précise qu'on ne va pas refaire le débat des commissions, celui-ci ayant déjà eu lieu et fait l'intervention suivante :

2,50 %, effectivement ce n'est pas de gaieté de cœur que nous proposons cette augmentation. D'après mes calculs, cela fait environ 50 € en moyenne par foyer fiscal. Vous allez me dire que pour beaucoup, c'est trop, je le conçois ; mais comme vient de le rappeler Francis CORTEZ, vérité qui est bonne à Périgueux, à Antonne où à Bergerac, n'est plus bonne ici. A Coulounieix-Chamiers, c'est assez singulier. Que n'aurions-nous pas entendu si nous avions été proches des taux pratiqués dans ces 3 communes de gauche (Périgueux + 5 %, Antonne + 6,5 %, Bergerac + 9 %). ?

Vous avez évoqué Boulazac et Trélissac mais vous avez oublié de dire que ces 2 communes ont un potentiel fiscal beaucoup plus important que le nôtre.

Avez-vous noté l'effort proposé en matière d'études auquel vous avez souscrit en décidant notamment le diagnostic social et urbain de Chamiers ? et l'épicerie solidaire ? et l'amélioration des bâtiments et équipements communaux ?

Avez-vous noté l'effort de solidarité envers les familles avec la non augmentation des services scolaires ?

Avez-vous noté la baisse des dotations d'Etat ? le non-rééquilibrage entre territoires riches et territoires pauvres ?

Avez-vous noté la baisse projetée du montant de l'emprunt de 560 000 € !!!

Mr EL MOUEFFAK, je vous ai reçu durant ¼ heure et vous ne m'avez pas indiqué de propositions..... cependant comme vous le suggériez lors du dernier conseil municipal et en commission, nous avons opéré des économies et pas d'augmentation des services !!! Vous devriez être content !!!

Mme BORDES peut témoigner de nos engagements forts auprès de l'Etat, du Département, de la C.A.P et de la Région pour la politique de la ville et des multiples rencontres institutionnelles pour remodeler et désenclaver le Bas-Chamiers puisqu'elle est associée à chacune de nos démarches !!! (3 réunions récentes : rencontre à la direction des routes, réunion du C.L.S.P.D avec la participation de Mr le Procureur de la République, de la directrice de cabinet de Mme la Préfète, du directeur de la police, de la directrice de la P.J.J et de Mme BORDES, conseillère générale –et conseillère municipale-,réunion avec les représentants de la Région à laquelle participait également Mme BORDES).

Enfin, je m'interroge : Parle t-on avec le seul souci de l'INTERET de notre commune ? Veut-on répondre à la seule question qui vaille, à savoir comment fait-on pour rétablir nos équilibres financiers, car mes chers collègues regardez autour de vous les collectivités territoriales qui n'ont pas majoré leur taux d'imposition sont celles qui ne sont pas endettées comme les Landes, ou notre voisine, Notre-Dame de Sanilhac !!!

En réalité, nous seuls avons un projet cohérent fidèle à nos valeurs et nos engagements. Nous ne répondrons pas aux sirènes démagogiques partisans et politiciennes. L'intérêt de la Commune mérite beaucoup plus de hauteur de vue !!!

Mr CAPOT nous réclame un débat sur la fiscalité car il nous dit qu'on ne fait pas assez de démocratie participative. J'ai démontré le contraire, nous sommes la 1^{ère} équipe à faire un

compte-rendu de mandat semestriel ! Nous avons en avons déjà fait un au cours duquel j'ai fait part à la population des attendus et des conclusions de Mr le Trésorier.
Concernant le débat fiscal, je n'y suis pas opposé mais je pense que c'est aux partis politiques de le proposer.

Je veux rappeler ce soir certains de mes propos du mardi 3 mars 2009 et tout cela sur fond de CRISE internationale, CRISE financière due à la CUPIDITE MALSAINE de dirigeants irresponsables, laquelle CRISE financière se traduit sous nos yeux par une crise économique, une crise sociale (+ 80 000 chômeurs en février 2009), et se traduit aussi par une CRISE Politique et Morale comme l'ont exprimé les 2 grandes journées Unitaires du 29 janvier et du 19 mars et comme je l'avais souligné moi-même dans mon discours des vœux le 7 janvier.

Je veux rappeler tout d'abord les 2 grandes absentes de notre planification budgétaire :

- La réforme fiscale avec les péréquations possibles entre territoires riches et territoires pauvres.

- La volonté d'aider les communes dans leur effort d'investissement, alors qu'il y a là, la possibilité de soutenir l'activité économique et donc l'emploi par ces temps gravissimes de crise.

Je veux rappeler aussi notre inquiétude, voire aussi notre colère quand on ne sait toujours pas après l'annonce du Président de la République, de supprimer la taxe professionnelle, ce qui va la remplacer ou s'y substituer.

Je veux rappeler notre mécontentement, en voyant le désengagement de l'Etat avec la forte baisse de la DGF de 0,7% alors que l'inflation 2008 a tourné autour de 3%, le GAZ augmentant à lui seul de 15% !!!

Cependant en ce qui nous concerne, nous réaffirmons notre entière détermination à :

- Maintenir les services offerts SANS AUCUNE MAJORATION,
- Contenir les dépenses de fonctionnement,
- Stabiliser l'encours de la dette,
- Maintenir la pression fiscale à un taux supportable nécessaire à l'équilibre du budget,
- Réaliser un effort conséquent sur les voiries (Amiral Pradier / Edouard Michel), les bâtiments municipaux (Gérard Philipe / Restaurant d'Enfants Louis Pergaud / NETTO), les équipements sportifs (Terrain Tennis -complexe Multi-Sports - Espace Jacqueline Auriol) l'Épicerie Solidaire et les études (Bas-Chamiers / Bibliothèque-Médiathèque/Cuisine Centrale / Etude Economique).

Je veux rappeler que notre commune est dans une situation financière tendue -dans le réseau d'alerte de la préfecture depuis 2003- que nous avons du absorber en 2008 pour 941 000 euros de travaux réalisés en 2007 !!!

Je veux rappeler que nous posons avec ce budget 2009 le socle du rétablissement de nos équilibres financiers avec pour la 1^{ère} fois moins d'emprunt qu'auparavant (560 000 euros de moins que les années précédentes !!!), une fiscalité supportable pour des réalisations qui seront réparties sur l'ensemble du territoire communal dans le triple cadre du :

- développement durable,
- de la Politique de la Ville,
- et du développement économique

Ainsi nous projèterons notre commune vers des jours moins difficiles en valorisant nos atouts de pair avec une gestion tendant à restaurer tous ses équilibres financiers :

- dette réduite (Volonté établie de non recours à l'emprunt -c'est de l'impôt différé !)
- potentiel fiscal accru,

- autofinancement plus important
- pression fiscale plus supportable,

le tout pour une commune encore plus attractive !!!

Aussi je veux dire ce soir pour l'adoption de ce budget la nécessité de continuer tous nos EFFORTS avec nos partenaires- Les Services de l'ETAT, Le Conseil Général, La Région, la CAP ,Les Offices d'Habitations, les Associations, NECESSITE de transcender tous les clivages, toutes les querelles et de penser à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens de penser à notre commune pour ensemble relever le beau défi de bâtir une bonne gestion, juste et dynamique pour qu'à COULOUNIEIX-CHAMIERES nous puissions y vivre et travailler DIGNEMENT.

Ce budget est un budget en rupture par rapport aux pratiques anciennes ; il est le reflet des nouvelles méthodes que nous comptons impulser. C'est pour cela que je vous engage à le voter.

VOTE : 22 Pour – 6 contre.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – ASSAINISSEMENT

Mr LE ROUZIC présente le budget primitif du service assainissement examiné en commission des finances le 20 mars 2009.

Les recettes et les dépenses du budget assainissement sont équilibrées à la somme de **DEUX CENT CINQUANTE HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS ET TRENTE HUIT CENTIMES** (258 779,38 €) pour la section d'exploitation et **CINQ CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX EUROS ET VINGT SIX CENTIMES** (576 766,26 €) pour la section d'investissement

VOTE : 22 Pour – 6 Contre

FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2009.

La Commission des Finances propose de fixer les taux d'imposition applicables en 2009, comme suit :

- Taxe d'Habitation		15,41 %
- Foncier Bâti	49,36 %	
- Foncier Non Bâti		169,77 %

VOTE : 22 Pour – 6 Contre

FINANCEMENT TRESORERIE

Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE, Maire, propose de contracter auprès d'un organisme bancaire une LIGNE DE TRESORERIE d'un montant de : **304 898,03 euros**, dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- CAPITAL : 1 an (délai maximum),
- INTERETS : sur la base des fonds réellement utilisés.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition par 22 voix Pour et 6 abstentions.

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de SEPT CENT QUARANTE ET UN MILLE SOIXANTE DOUZE EUROS ET SEIZE CENTIMES (741 072,16 Euros) qui pourra être demandé par tranches auprès de divers organismes de prêts.

Mr EL MOUEFFAK conteste le montant de cet emprunt qu'il estime à la somme de 1 125 072,16 € puisqu'il y ajoute les 384 000 € de reste à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise par 22 voix pour, 5 contre et 1 abstention, Mr le Maire à contracter cet emprunt.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE D'HORIZON HABITAT POUR LA REALISATION DE RESEAUX DIVERS AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT AUX COTES DE FRANCE.

Mr Jean-François MARTINEAU donne lecture de la délibération ci-après :

Par délibération des 6 juin 2005 et 11 décembre 2006, le Conseil Municipal a acté une opération de logements aux Côtes de France portée par Horizon Habitat (propriétaire foncier), ce programme correspondant aux besoins du PLU et s'inscrivant dans le programme du Plan Local d'Habitat de la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Le 17 octobre 2007, Horizon Habitat a donc obtenu un permis de construire n° 1413807 K 1041 délivré par le Préfet pour la construction de 107 logements aux Côtes de France.

Horizon Habitat ayant lancé l'appel d'offres pour la réalisation d'une première tranche de 60 logements, ce chantier ne peut se faire que par la réalisation de réseaux divers nécessaires à la gestion des eaux pluviales et des eaux usées sur un terrain propriété de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Il a été demandé à Horizon habitat une participation de 15 000 € aux aménagements des réseaux nécessaires.

Intervention de Mr DASSEUX qui est d'accord pour la réalisation de cet ensemble. Il demande cependant que le nouveau projet qui lui a été présenté en commission d'urbanisme soit revu car l'architecture ne correspond pas du tout au lieu d'implantation.

Mr le Maire lui donne son accord et va demander à Horizon Habitat de revoir ce projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de participation financière d'Horizon Habitat pour la réalisation des réseaux divers pour le projet de 60 logements aux Cotes de France.

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION (D.G.D.) POUR UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC TERRITOIRE POUR LE QUARTIER DU BAS-CHAMIER

RAPPORTEUR : Bernard BARBARY

Lors de la séance du 3 Mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation de cette étude de type « diagnostic de territoire » au cabinet SHURDI LEVRAUD & POOLE.

Ce diagnostic de territoire intitulé « Etude Diagnostic-Prospective Sociale, économique et urbaine & Ingénierie de Développement pour le quartier du Bas-Chamiers » correspond à la catégorie « étude préalable au document d'urbanisme » au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (D.G.D.) gérée par les services de la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.) de la Préfecture de la Dordogne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- De prévoir, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, pendant toute la durée des études et sur toutes les études, la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées : bailleurs sociaux, institutions (Agglomération, Département, Région, Etat, Europe), acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires, investisseurs...) et groupes « ressources » (experts de la région, du département, PQA...),
- De donner l'autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant cette étude,
- D'autoriser le Maire à solliciter de l'Etat une compensation financière dans les conditions définies aux articles L1614-1 et L1614-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais de cette étude de « diagnostic de territoire » au titre de la Dotation Globale de Décentralisation .
- De dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette étude seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Suite au vote de cette délibération, Mr le Maire informe le conseil municipal que nous allons retirer la demande de subvention à la ville de Périgueux. En accord avec le Maire de Périgueux, la ville porterait son offre sur une demande de réalisation de travaux dans la cité H.L.M (cages d'escaliers, logements...). Ces travaux seraient exécutés par la régie de quartier, en accord aussi avec Périgueux Habitat.

Mr DASSEUX intervient ; il souhaite la réfection des escaliers 25, 26, 27. Il questionne également Mr le Maire sur les rumeurs disant qu'une étude serait en cours pour raser les bâtiments J. Moulin et les reconstruire.

Réponse de Jean-Pierre ROUSSARIE : Il n'en est pas question pour le moment. Un audit sur l'ensemble du parc immobilier est programmé par Périgueux Habitat et il faut en attendre le résultat.

SUBVENTION HABITAT – PASS FONCIER (Maison à 15 € par jour).

RAPPORTEUR : Jean-François MARTINEAU

Dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement en date du 13 Juillet 2006, l'état, l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL) et la caisse des dépôts et consignations (CDC) ont signé le 20 Décembre 2006, une convention pour la mise en place du PASS FONCIER permettant aux ménages ayant des revenus modestes de devenir propriétaires de leur logement.

Ce dispositif est applicable pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, et permet de financer deux types d'opérations :

- construction ou acquisition d'un logement neuf en individuel, en diffus ou en groupé
- constructions groupées financées en prêt social location accession

Les organismes du 1% logement (CIL, CCI,...) sont les partenaires de la collectivité pour ce dispositif en assurant le partage financier, la faisabilité, le montage du dossier et la sécurisation du projet financier.

Pour mettre en place ce dispositif, la commune pourrait apporter une aide sous forme de subventions dont le montant, défini par décret, s'élève à :

3000 € par logement pour un ménage inférieur ou égal à 3 personnes,
4 000 € par logement pour un ménage supérieur ou égal à 4 personnes.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'adopter le principe de mise en place du dispositif du PASS FONCIER pour 6 dossiers,
- De fixer le montant de la participation de la commune à :
 - * 3 000 € par logement pour un ménage inférieur ou égal à 3 personnes,
 - * 4 000 € par logement pour un ménage supérieur ou égal à 4 personnes.

Intervention de Patrick CAPOT :

Cette délibération présente un dispositif connu des lois BORLOO/BOUTIN qui, s'il était adopté serait de nature à bercer d'illusion des ménages en quête de logement.

Car l'Etat n'a pas les moyens de sa politique (les caisses étant vides) et plutôt que d'intervenir de manière très volontariste (comme il l'a fait pour soutenir les banques dans la crise) afin de faire évoluer à la baisse les taux d'intérêts bancaires pour que ménages les moins favorisés bénéficient de conditions de crédits à l'habitat plus favorable, il se décharge, une fois de plus, sur les collectivités locales (les mairies en particulier) pour faire passer ses mesures de « relance » mais sans concertation préalable.

Aussi, je m'interroge :

* Quelles seront les conditions réelles de prêt pour passer à 15 € par jour pour l'acquisition d'un logement neuf ?

* Pendant combien de temps les ménages modestes vont-ils s'endetter ?

Pour ma part, je considère que c'est par la relance des salaires, du pouvoir d'achat, des mesures gouvernementales plus favorables au crédit public et aux aides au logement des organismes publics fonciers que l'on contribuera à relancer le bâtiment et l'accèsion à la propriété pour les plus modestes.

Tout le reste n'est que gadgets et effets d'annonces de la politique gouvernementale.

De plus, j'ai en mémoire la mesure de défiscalisation type « loi de Robien » qui s'est avérée catastrophique pour certains ménages de notre commune en matière de qualité de logements !

Tenons-en compte pour ne pas berner de futurs propriétaires !

C'est de notre responsabilité !

Michel DASSEUX :

Cette question a été abordée en commission d'urbanisme et tout le monde y semblait opposer.

Il compare cette opération au prêt à taux 0, qui a conduit beaucoup de gens à frapper à la porte des CCAS car ils ne pouvaient plus payer.

Il serait hasardeux de se lancer aujourd'hui dans cette opération qui fait un « flop » au niveau national.

Jean-François MARTINEAU : reconnaît qu'effectivement il y a eu des réserves en commission d'urbanisme. Pour sa part, il a approfondi ce dossier et précise que les constructeurs qui adhèrent à ce projet, doivent répondre à un cahier des charges de confort et de qualité, de performances énergétiques...

Bernard BARBARY :

- Partage les réserves faites par P. CAPOT sur le dispositif général et lui indique que les alternatives qu'il propose ne relèvent pas des possibilités d'une commune. Il

- Précise que les projets que nous avons sont peu massifs, que nous veillerons à ce qu'ils participent à la mixité sociale.

- Informe l'assemblée que quelques ménages sont intéressés ce dispositif et qu'il serait gênant de les décevoir.

Arlette ESCLAFFER est très réservée elle aussi et indique :

- Qu'il existe souvent un fossé entre le cahier des charges et la réalisation des travaux.

- Que 15 €/jour c'est un leurre car il faut rajouter les diverses taxes et que finalement, les familles s'engagent pour plus que 15 €

- Que le propriétaire de la maison est celui qui est propriétaire du terrain (donc le promoteur) ; ils ne pourront pas revendre la maison avant de s'être acquittés du terrain.

Mr le Maire propose d'ajourner la délibération et de réexaminer ce dossier en commission.

Proposition adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2009

Frédérique RIVIERE rappelle les critères définis par la commission Jeunesse, Sport et Vie associative réunie le Samedi 21 Mars 2009, à savoir :

- préférences communales,

- critères sociaux, éducatifs et sportifs,

- projets de subventions dans le cadre de convention avec la commune et dans le cadre d'objectifs menés de façon ponctuelle (ex. la félibrée),

- tenir compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et autre forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnels....),

- concernant les associations Nationales et Départementales à retombées locales ont été prises en compte la particularité humaniste dans le domaine de la Défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Le montant des subventions allouées dont le détail a été remis à chaque conseiller municipal, s'élève à la somme de 675 970 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

DENOMINATION D'UN QUARTIER ET DE RUES DE LA ZONE DU PONT DU CERF

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

Afin que les opérateurs du téléphone (pages jaunes) et des sites Internet puissent localiser géographiquement les rues et le quartier de la zone d'activité du Cerf situés sur la Commune de Coulounieix-Chamiers, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- que ce quartier soit dénommé CREAVALLEE NORD,
- que les voies figurant sur le plan annexé, sur proposition de Monsieur le Maire après concertation avec la commission économique de la CAP en date du 19 Mars 2009, soient dénommées boulevard des Saveurs, rue de l'Innovation, rue Galilée.

Arlette ESCLAFFER : est surprise de la dénomination de la « rue Galilée » car, actuellement, elle s'appelle route de Charbonnières.

Mr le Maire propose de vérifier si cette route a été baptisée officiellement « Charbonnières » et dans ce cas son nom sera maintenu.

Sous réserve de cette vérification, la délibération est adoptée à l'unanimité.

MOTION présentée par Patrick CAPOT :

Le Président de la République entend réformer les institutions françaises. Il a confié à Edouard Balladur, la présidence d'un comité ayant pour mission d'élaborer un nouveau modèle d'organisation territoriale.

Les propositions de ce comité amplifient les coupes sombres, déjà engagées au niveau de l'Etat et de l'Union Européenne, dans l'action publique.

Les intercommunalités se verraient confier à titre exclusif la clause de compétence générale, leur permettant de mener des politiques dans tous les domaines, effaçant progressivement le rôle des communes et des départements.

Les compétences et les moyens des régions seraient réduits alors qu'ils devraient être renforcés, comme dans les autres pays européens.

La réforme aura pour conséquence de :

Mettre en concurrence les citoyens et les territoires.

Privatiser ou supprimer les services publics.

Réduire les marges de manœuvres et les moyens des élus.

Nous, Elus (es) de Coulounieix-Chamiers, pensons qu'il faut renforcer la démocratie, placer le citoyen au cœur de la République en donnant aux collectivités les moyens de leur politique.

Aussi nous proposons comme alternative aux propositions de M. Balladur :

La démocratisation de nos institutions locales par le développement de la démocratie participative et le suffrage universel qui doit permettre la juste représentation des différentes familles de pensées.

Le développement et le rééquilibrage durable des territoires avec l'intervention de l'Etat pour garantir l'égalité et la solidarité entre les citoyens et les territoires.

D'assurer de nouveaux moyens financiers aux collectivités. Cela suppose des impôts justes, efficaces, progressifs et donc une réforme globale de la fiscalité basée sur la justice, l'éthique et un comportement citoyen des entreprises.

C'est pourquoi, nous, élus(es), demandons un moratoire immédiat sur le rapport Balladur et sur l'abrogation de la taxe professionnelle, un véritable débat à l'échelle du territoire, suivi d' Etats Généraux des collectivités territoriales afin de déboucher sur une réforme satisfaisante pour les français et leurs institutions.

Adoptée à l'unanimité.

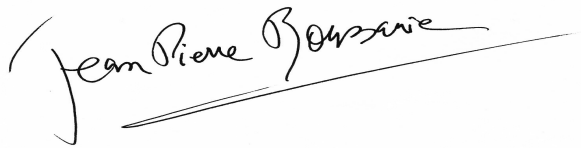
La séance est levée à 21 Heures.

Hors séance, Mme GAYET, domiciliée dans la cité H.L.M prend la parole pour rappeler les nuisances subies à l'intérieur de la cité : bruit, vitesse excessive, rodéos, dérapages.....et les dangers qu'elles représentent pour les enfants et les personnes âgées notamment.

Mr le Maire lui répond qu'il travaille sur ce dossier avec Mr MOYRAND, Président de Périgueux Habitat. Ce dernier qui est venu visiter la cité l'automne dernier a eu un choc assez rude en voyant son état ainsi que la cité J. Moulin. Il a aussitôt demandé à ses services et à l'Office de lancer un audit, lequel est en cours. Nous avons des contacts réguliers.

Par ailleurs, une régie de quartier a été installée volontairement rue Yves Farges. Lorsqu'elle sera opérationnelle (vers la mi-avril), j'ai demandé dans les premiers travaux, outre ceux dont j'ai parlé à Michel DASSEUX (cages d'escaliers...) d'empêcher l'accès aux pelouses par la mise en place de plots, d'installer des ralentisseurs, de stabiliser les containers ; ensuite, en liaison avec le C.L.S.P.D (cabinet du Préfet, Procureur de la République, directeur de la police, directrice de la P.J.J) de diligenter des opérations de police (qui ont d'ailleurs commencé) afin de lutter contre certaines incivilités et certains trafics. Je pense que tous ces efforts feront que vos problèmes devraient être résolus.

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre ROUSSARIE". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that extends to the right.

Jean-Pierre ROUSSARIE

:

